

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 juillet 2010**

Décision n° **B-2010-1673**

commune (s) : Lyon 3° - Lyon 7°

objet : Quartiers Moncey, Voltaire et Guillotière - Zone urbaine sensible (ZUS) Guillotière - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Participation financière 2010

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 28 juin 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 juillet 2010

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Imbert A.

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Mme Pédrini (pouvoir à M. Colin), M. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Mme David M. (pouvoir à M. Crédoz), MM. Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Sécheresse), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Dognin-Sauze, MM. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kimelfeld), David G. (pouvoir à M. Blein), Lebuhotel.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Assi, Sangalli.

Bureau du 5 juillet 2010**Décision n° B-2010-1673**

commune (s) : Lyon 3° - Lyon 7°

objet : **Quartiers Moncey, Voltaire et Guillotière - Zone urbaine sensible (ZUS) Guillotière - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Participation financière 2010**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

La démarche de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) est inscrite au cœur des enjeux du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise et du CUCS de la ville de Lyon signé pour la période 2007-2009 et qui a été prolongé de un an (jusqu'au 31 décembre 2010) par voie d'avenant. Elle s'inscrit également dans le schéma de développement des quartiers Moncey, Voltaire et Guillotière, pour les parties des 3° et 7° arrondissements de la zone urbaine sensible (ZUS) Guillotière.

La GSUP est une démarche collective et concertée des acteurs locaux, partenaires privés, collectivités et institutions pour l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Cette démarche se décline suivant la convention-cadre 2007-2010 approuvée par délibération n° 2007-4496 du conseil de Communauté du 12 novembre 2007.

Les trois principaux axes sont les suivants :

- l'amélioration du cadre de vie,
- l'amélioration du lien social et de la participation des habitants,
- l'amélioration de la sécurité et de la tranquillité des habitants.

Dans le cadre de la programmation pour l'année 2010, le coût global de la GSUP est estimé à 254 186 € TTC avec un engagement financier pour la Communauté urbaine d'un montant de 32 500 € nets de taxes au titre de la politique de la ville pour les quartiers Moncey, Voltaire et Guillotière, à verser à l'association régionale Rhône-Alpes de développement des emplois de proximité (ARRADEP) ainsi qu'à la copropriété du 18, rue Villeroy et à l'OPH Grand Lyon Habitat.

Le tableau récapitulatif des actions à mener en 2010 au titre de la GSUP sur les quartiers Moncey, Voltaire et Guillotière est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - la participation financière de la Communauté urbaine de Lyon au programme 2010 de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) des quartiers Moncey et Voltaire à Lyon 3° et du quartier Guillotière à Lyon 7° tel que présenté en annexe, à hauteur de 32 500 € nets de taxes,

b) - les conventions de participation financière à passer entre la Communauté urbaine et l'association régionale Rhône-Alpes de développement des emplois de proximité (ARRADEP), la copropriété du 18, rue Villeroy et l'OPH Grand Lyon Habitat pour l'année 2010.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivants - comptes 657 341, 657 370, 657 380 et 657 480 - fonction 820 - opération 1968.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2010.